

SESSION 2026

CONCOURS INTERNE D'ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

**RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE, A PARTIR D'UN DOSSIER
PORTANT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES RELEVANT DES
MINISTÈRES CHARGES DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

A

Extrait de l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et la durée des épreuves du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et portant adaptation au poste de travail (art. 3) :

« L'épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier qui ne peut excéder trente pages portant sur les politiques publiques relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et de la recherche. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

N.B. – Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...). Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

Élisabeth Borne, ministre d'État, a annoncé le 5 juin 2025 la mise en place du « Plan Avenir », dont l'objectif est de permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations tout en développant des compétences nécessaires dans un monde professionnel en constante évolution. Ce plan d'action se fonde sur trois principes :

- égalité et équité, parce que l'École doit se donner les moyens d'aider les élèves à construire des parcours moins sujets aux déterminismes et aux assignations qu'ils soient ;
- émancipation et responsabilité, étant donné que le champ des possibles doit être large, les choix éclairés, les jeunes et les familles pleinement parties prenantes des décisions ;
- accompagnement au long cours et droit à l'erreur, puisqu'à chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoires.

Affecté(e) au sein de la délégation régionale académique en charge de l'information et de l'orientation (DRAIO), vous participez à la mise en œuvre de cette politique nationale et à sa déclinaison. Dans cette région académique composée d'une seule académie, vous accompagnez les établissements dans la conception d'une politique d'orientation, vous assurez le lien opérationnel avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les corps d'inspection et vous contribuez à la mise en œuvre du continuum Bac-3/ Bac +3.

Suite aux annonces de la ministre d'État, le DRAIO vous demande, dans la perspective du déploiement du « Plan Avenir », de rédiger une note concise à son attention qui exposera :

- dans un premier temps, les objectifs et les priorités de cette nouvelle politique publique d'orientation, en mettant l'accent sur les évolutions à la rentrée de septembre 2025 ;
- dans un second temps, une proposition de déclinaison de ce plan à l'échelle de la région académique, en insistant sur la déclinaison opérationnelle des différentes mesures et leur temporalité, sur les différents acteurs à associer et sur les risques à anticiper.

Afin d'accompagner cette note et vos propositions, **vous composerez, en complément, deux annexes** que vous choisirez parmi les quatre proposées ci-dessous :

- 1) annexe 1 : Fiche récapitulant les actions prioritaires à conduire à la rentrée 2025 dans la région académique
- 2) annexe 2 : Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau de l'orientation dans la région académique
- 3) annexe 3 : Proposition de courrier aux représentants des associations de parents d'élèves les informant de la mise en place dans la région académique du « Plan Avenir »
- 4) annexe 4 : Proposition d'ordre du jour détaillé de la réunion organisée par le DRAIO afin de présenter le « Plan Avenir » aux directeurs de CIO et à leurs équipes

Documents joints :

1. Extrait de la circulaire de rentrée 2025 : « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous » (4 pages)
2. Note de service DGESCO-DGESIP (02/07/2025) : « Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026 » (9 pages)
3. Communiqué de presse de l'association Régions de France (06/06/2025) : « Une nouvelle étape pour l'orientation » (2 pages)
4. Extrait du site officiel de la Banque des territoires (06/06/2025) : « Campus connectés : un dispositif conforté par le plan orientation d'Élisabeth Borne » (1 page)
5. Communiqué de presse MENESR (07/05/2025) : « Plan Filles et Maths : pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers des sciences de l'ingénieur et du numérique » (3 pages)
6. Communiqué de presse de la Région Île-de-France (12/06/2025) : « La Région Île-de-France se dote d'une IA générative vocale, textuelle et inclusive dédiée à l'orientation pour encore mieux vous accompagner ! » (2 pages)
7. Assemblée nationale, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (08/07/2025) : « Synthèse de la mission flash sur l'évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation » (4 pages)

Soit 25 pages au total.

**RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER RELATIF
À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT
DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière															
<table border="1"><tr><td>A</td><td>M</td><td>I</td></tr></table>	A	M	I	<table border="1"><tr><td>R</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>	R	0	0	0	0	<table border="1"><tr><td>1</td><td>0</td><td>1</td></tr></table>	1	0	1	<table border="1"><tr><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>3</td></tr></table>	8	0	7	3
A	M	I																
R	0	0	0	0														
1	0	1																
8	0	7	3															

Document n°1**Extrait de la circulaire de rentrée 2025 : « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous »**

NOR : MENE2518841C - Circulaire du 3-7-2025 - MENESR – DGESCO

Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel. Cette mobilisation repose sur une coordination féconde entre, d'une part, la politique éducative nationale, garante de l'égalité de traitement et de la lutte résolue contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, et, d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales, afin de répondre au plus près aux attentes des élèves, des équipes pédagogiques et des territoires.

Dans ce cadre, la mission de l'École s'incarne également dans la transmission des valeurs républicaines qui fondent notre communauté nationale. En plaçant la laïcité comme le principe garant de la liberté de conscience et de l'égalité, elle joue un rôle fondamental dans l'émancipation de la jeunesse. L'ouverture sur le monde et la préparation à l'exercice d'une citoyenneté éclairée sont, plus que jamais, au cœur des priorités éducatives qui forgent des citoyens responsables et éclairés.

Pour que cette mission puisse pleinement s'accomplir, il est indispensable que l'École offre à chaque élève un cadre sûr et propice aux apprentissages en garantissant la sécurité de chacun dans et aux abords des établissements. L'instauration d'un climat scolaire serein ainsi que la prise en compte du bien-être et de la santé des élèves constituent en effet une condition essentielle à leur réussite et un facteur majeur de leur épanouissement et de leur capacité à envisager l'avenir avec confiance.

Animée par une exigence constante de justice et de cohésion républicaine, l'École a le devoir de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de résidence ou des spécificités de son environnement. Cette ambition exige une attention particulière portée aux besoins propres de chaque école et de chaque établissement. C'est en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les moyens et les organisations aux contextes locaux que l'École de la République peut pleinement remplir sa mission d'égalité des chances et d'émancipation.

[...] L'éducation à l'orientation au centre des projets d'établissement et de la relation école-parents

Le plan Avenir lancé à la rentrée 2025 a pour objectif de mener une nouvelle bataille pour l'égalité des chances, contre l'autocensure et contre tous les stéréotypes qui persistent encore dans la formation, dans l'orientation et dans les aspirations professionnelles.

Chaque collège et chaque lycée se dotera d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation qui définit des objectifs clairs, assortis d'indicateurs de suivi, et prévoit des actions pédagogiques sur un temps d'enseignement dédié. Une meilleure orientation s'appuie nécessairement sur un suivi renforcé des parcours des élèves. Les données relatives à l'orientation, au choix des enseignements de spécialité en voie générale, et à la poursuite d'études seront mises à disposition des équipes dans l'application Archipel. Elles devront être présentées aux membres

de la communauté éducative en conseil pédagogique, en conseil d'administration et à l'occasion des conseils de classe.

Dès la classe de 5e, chaque élève suivra un programme d'éducation à l'orientation, avec quatre demi-journées dédiées par an : visites d'entreprises, de plateaux techniques, de salons et forums, rencontres avec des professionnels et des rôles modèles, etc.

Les professeurs principaux, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des élèves, bénéficieront d'une formation spécifique dès l'automne 2025, en commençant par les 30 000 professeurs principaux de classe de 3e, avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale. Dans les lycées volontaires, un professeur référent orientation accompagnera un même groupe d'élèves de la 1re à la terminale.

La plateforme Avenir(s) sera déployée dans tous les établissements. Élèves, parents et professeurs y trouveront des ressources, des fiches métiers ainsi qu'un portfolio personnel qui permettra de conserver la trace du parcours de l'élève. Le module MonProjetSup accompagnera les lycéens dans leurs démarches vers l'enseignement supérieur.

Une orientation réussie se fonde sur la maturation d'un projet qui peut connaître des changements de cap. Les organisations de nos lycées ne doivent pas être un obstacle aux élèves qui souhaitent changer de parcours. Il est demandé aux chefs d'établissement de porter une attention particulière à ce sujet en facilitant, même en cours d'année, des passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'implication des familles dans la conception du projet d'orientation de leur enfant sera renforcée notamment par l'organisation d'une réunion parents-professeurs avant les conseils de classe du 2e trimestre en 3e et 2de générale et technologique.

Dans le cadre du processus d'orientation en 2de professionnelle et en 1re technologique, une bonification pourra être accordée, afin de reconnaître l'engagement personnel et la motivation de l'élève pour la formation visée.

Enfin, pour mieux accompagner les étapes du parcours de l'élève, l'État et les régions renforcent leur coopération. Une charte clarifiera les rôles de chacun : l'éducation nationale assurera l'éducation à l'orientation, tandis qu'il reviendra aux régions d'informer les élèves et de faciliter les liens avec les entreprises et les professionnels du territoire. Les services régionaux de l'orientation seront associés aux réunions départementales de rentrée afin de présenter leur offre de service aux proviseurs et principaux en matière de découverte des métiers et du monde professionnel.

[...] Lutter contre les inégalités de genre : encourager les filles dans les parcours scientifiques et filières industrielles

Les inégalités entre filles et garçons dans les parcours scientifiques sont encore trop marquées et concourent aux inégalités de destin. Alors que 42 % seulement des élèves qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale sont des filles et qu'elles ne représentent que 25 % des étudiants dans les formations supérieures menant aux métiers de l'ingénierie et du numérique, la sous-représentation féminine s'accroît tout au long du parcours scolaire. Cette moindre proportion de filles au fur et à mesure du parcours en mathématiques et en sciences trouve son origine dès l'école primaire, sous l'effet de stéréotypes de genre qui influencent les représentations et continuent de peser lourdement sur les parcours scolaires et les choix d'orientation. Dès l'école primaire, les enseignants seront

formés aux gestes pédagogiques qui favorisent la confiance des filles dans leurs capacités à réussir en mathématiques et en sciences.

À partir de cette rentrée, un plan national est déployé pour agir de façon coordonnée dans les académies et les établissements. Il repose sur trois axes principaux : former et sensibiliser les personnels dès la rentrée 2025, fixer des objectifs d'orientation et expérimenter de nouveaux dispositifs pédagogiques donnant toute leur place aux filles, notamment par la création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences dans sept académies, et par l'organisation de rencontres en établissement avec des femmes au parcours inspirant.

Ce plan appelle une mobilisation active des équipes pédagogiques, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des partenaires de l'orientation. L'objectif est d'atteindre 5 000 filles de plus par an en enseignement de spécialité mathématiques à partir de la rentrée scolaire 2026. Des initiatives existent déjà dans les académies. Il s'agit désormais d'amplifier leur portée et d'inscrire l'égalité entre les filles et les garçons comme une exigence dans chacune des classes.

L'École de la République se doit d'être exemplaire en matière d'égalité entre les filles et les garçons. À cet effet, le dispositif de labellisation égalité filles-garçons constitue un cadre structurant, dont les équipes sont vivement invitées à se saisir pour mener une action cohérente et continue à l'échelle de l'établissement. Comme le prévoit le plan Toutes et tous égaux, 100 % des établissements s'engageront dans la démarche de labellisation.

[...] Renforcer la mise en œuvre des parcours éducatifs

Chaque élève doit bénéficier de parcours structurés, cohérents tout au long de sa scolarité. Ces parcours éducatifs constituent en effet un moyen essentiel pour faire vivre les valeurs de l'École de la République, développer les compétences transversales, favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances.

Ces parcours contribuent pleinement à la formation du futur citoyen, à l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève, à la promotion de la santé, à l'élaboration de projets relatifs aux enjeux des transitions écologique et numérique, à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Dans ce cadre et à titre d'exemple, l'année scolaire 2025-2026 s'inscrira dans un contexte mémoriel et citoyen particulièrement dense : entrées au Panthéon de Robert Badinter le 9 octobre 2025 et de Marc Bloch le 16 juin 2026, centenaire du Bleuets de France autour du 11 novembre 2025, les 400 ans de la Marine nationale et la célébration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905. Les écoles et les établissements scolaires seront mobilisés pour faire vivre ce calendrier mémoriel à travers des projets pédagogiques dédiés.

Ces parcours donnent du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves au sein de la communauté scolaire et la confiance qu'ils placent dans les adultes.

Les instances de démocratie scolaire, les espaces et les temps de sociabilité et de convivialité, la place donnée à l'expression des élèves et à leurs besoins sont autant de conditions favorables à leur épanouissement, à leur capacité à s'ouvrir aux autres, et à leur réussite. Ces instances ont vocation à s'investir tout particulièrement sur les questions relatives au développement durable, les enjeux de santé, dont la santé mentale, ainsi que sur les valeurs de la République, qui participent pleinement à la construction d'une citoyenneté active et éclairée.

Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Elle garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. Cette École s'attache à offrir à tous les élèves les moyens de réussir, en adaptant ses méthodes pédagogiques et en valorisant la diversité des parcours, afin que nul ne soit laissé de côté.

Une telle École unit l'ensemble de la communauté scolaire – élèves, enseignants, personnels, familles – autour de valeurs communes telles que le respect, la solidarité, la laïcité et l'égalité des chances. Elle s'efforce de créer un climat sécurisé, propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun, où la confiance et l'écoute occupent une place centrale. C'est cela, l'École de la République : une institution exigeante et bienveillante, celle que l'on doit aux familles et à la société tout entière, celle qui permettra de doter notre pays d'une jeunesse confiante, libre, éclairée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain et à construire un avenir commun.

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Élisabeth Borne

Document n°2

Note de service : « mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026 »

NOR : MENE2519127N – Note de service du 2-7-2025 – MENESR – DGESCO A1-4 / DGESIP

Faire de l'orientation un levier de justice sociale et d'émancipation individuelle, offrir aux jeunes des opportunités en accord avec les besoins économiques du pays, telles sont les ambitions du plan Avenir du collège jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'orientation des élèves ne peut pas être conçue comme une simple succession de choix ponctuels dictés par les échéances scolaires. Dans un monde professionnel en constante mutation et face à une diversification croissante des parcours de vie, il devient indispensable de former chaque jeune à s'orienter de manière autonome et éclairée et à développer des capacités d'adaptation utiles tout au long de sa vie.

Le plan Avenir constitue le cadre structurant de cette transformation. L'orientation est une compétence qui s'apprend, au même titre que toutes les autres. La maîtrise de cette compétence suppose un accompagnement progressif, inscrit dans la durée, construit collectivement par les équipes éducatives, avec les élèves eux-mêmes, leurs familles et en lien avec les partenaires du territoire.

Cette ambition se traduit désormais par la mise en place de quatre demi-journées pour les élèves de la 5e à la terminale, qui permettront d'organiser des rencontres avec des professionnels, des échanges avec des rôles modèles, des visites d'entreprises sur site ou virtuelles, des temps d'immersion dans des établissements de formation, autant de propositions qui permettront de développer les compétences des élèves à s'orienter.

Éduquer à l'orientation, c'est lutter contre les assignations sociales, de genre et territoriales, et offrir à chaque jeune une égale liberté de choisir son avenir.

La présente note fixe les objectifs, les modalités de mise en œuvre et le calendrier des actions à déployer, pour une application pleine et rapide du plan à compter de la rentrée scolaire 2025.

I. Construire et partager un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré

Le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation constitue une composante structurante du projet d'établissement. Il définit une programmation pédagogique conçue pour chaque niveau concerné en veillant à une progressivité des apprentissages durant l'année et dans une perspective pluriannuelle. Ce plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique puis adopté en conseil d'administration avant la fin de l'année civile. Il articule diagnostic, objectifs précis et programmation pédagogique. Il vise l'acquisition du contenu des référentiels des compétences à s'orienter au collège et au lycée diffusés par l'Onisep.

Chaque chef d'établissement s'appuie sur un socle d'indicateurs nationaux, académiques et à l'échelle de l'établissement pour réaliser un diagnostic partagé des pratiques d'orientation et des trajectoires de ses élèves. Ces indicateurs (poursuite d'études, insertion, attractivité des formations, mixité, mobilité géographique ou sociale) sont fournis chaque année via les applications Archipel, Infocentre-Orientation et Parcoursup.

Ce PPO définit un parcours d'éducation à l'orientation progressif, qui s'échelonne de la classe de 6e à la terminale, dans toutes les voies de formation, combinant :

- des séquences pédagogiques intégrées aux enseignements ou aux heures de vie de classe ;
- des temps de travail personnel proposés à chaque élève ;
- dès la 5e, l'organisation de quatre demi-journées annuelles. Elles sont dédiées à la découverte des métiers et des formations. Elles sont organisées sur le temps scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le soutien du psychologue de l'éducation nationale. Elles sont coordonnées par les professeurs principaux et encadrées par les professeurs ;
- les séquences d'immersion en milieu professionnel en classe de 3e et de 2de générale et technologique.

Le PPO comporte des actions spécifiques en direction des parents d'élèves afin de lever les freins liés à la mobilité et d'élargir les perspectives d'orientation. À ce titre, une communication renforcée sur les possibilités d'hébergement en internat est assurée : des visites sont organisées pour les élèves de 3e et leurs familles afin de leur faire découvrir les conditions d'accueil, leurs aspects financiers, les services proposés et les cadres de vie de ces structures. En complément, des mini-stages de deux jours, intégrant une nuitée en internat, sont proposés aux élèves de 3e afin de leur permettre une immersion concrète, notamment dans un lycée professionnel.

L'élaboration du PPO associe ainsi l'ensemble des personnels de l'établissement, les élèves via les instances où ils sont représentés, le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne, les parents d'élèves et, autant que possible, les partenaires du territoire (collectivités, branches professionnelles, réseaux associatifs, structures d'accueil et d'insertion). Ce travail permet d'inscrire pleinement l'orientation dans la vie de l'établissement, comme une responsabilité partagée et un levier de réussite pour tous les élèves.

Une journée de concertation en équipe éducative, dont l'organisation sera facilitée par les autorités académiques, aura lieu à l'automne 2025 pour initier ou consolider cette dynamique collective.

Par ailleurs, le plan Avenir s'articule pleinement avec le plan Filles et mathématiques, qui vise à renforcer la présence des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques, essentielles pour relever les défis économiques. À partir de la rentrée 2025, des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (Chams) en 4e et 3e sont expérimentées. Ces classes visent à renforcer l'exposition aux cultures scientifiques dès le collège, dans une logique d'égalité des chances et de réduction des écarts de genre. L'objectif est d'essaimer progressivement sur l'ensemble du territoire.

L'organisation systématique de rencontres avec des rôles modèles féminins issus des secteurs industriels, numériques et scientifiques contribuent aussi à déconstruire les stéréotypes de genre et à permettre aux jeunes filles de se projeter dans des parcours ambitieux.

Les enseignements du lycée technologique font également l'objet d'une attention particulière pour valoriser les formations scientifiques et technologiques, décisives pour former une nouvelle génération de techniciens et d'ingénieurs, socle de la réindustrialisation.

II. Préciser les rôles et professionnaliser les acteurs de l'orientation

La réussite du plan Avenir repose sur la mobilisation et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accompagnement à l'orientation. Sous l'autorité du chef d'établissement, les professeurs principaux sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles pour toutes les questions relatives à l'orientation en lien étroit avec les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle » (PsyEN). Pour leur classe, ils conçoivent et coordonnent la programmation pédagogique des actions d'accompagnement à l'orientation menées par l'équipe pédagogique.

Dès l'automne 2025, une formation à destination de tous les professeurs principaux de 3e est mise en œuvre. Cette formation s'inscrit en cohérence avec les actions de formation continue déjà engagées dans les académies. Sa conception s'adapte aux réalités et besoins des territoires.

Cette formation peut aborder quatre dimensions essentielles :

- une meilleure compréhension des enjeux de l'orientation, fondée sur l'exploitation d'indicateurs à différentes échelles, pour lutter contre les assignations et articuler aspirations des élèves et besoins économiques ;
- une appropriation de la plateforme Avenir(s) et de sa logique pédagogique, en lien avec le PPO ;
- une réflexion sur la posture professionnelle d'accompagnement, à la lumière notamment des travaux de recherche sur ce sujet ;
- une connaissance approfondie de l'offre de formation locale, dans ses trois voies, et de ses liens avec les enjeux de développement territorial.

Tous les professeurs principaux des autres niveaux des collèges et lycées seront également progressivement formés à l'accompagnement à l'orientation.

Une certification « orientation, parcours, insertion » sera proposée à partir de la rentrée 2026 à tous les personnels pédagogiques et éducatifs souhaitant valoriser leur expertise dans ce domaine.

Les PsyEN sont pleinement mobilisés pour appuyer les équipes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PPO de l'établissement. Ils contribuent notamment à l'analyse des besoins des élèves, à l'accompagnement des professeurs principaux, à l'animation de séquences d'information et de réflexion sur les parcours, et interviennent en tant que spécialistes sur les situations individuelles les plus complexes, en lien avec les familles.

III. Ancrer la plateforme Avenir(s) comme socle pédagogique de l'éducation à l'orientation

La plateforme Avenir(s) constitue une ressource essentielle sur laquelle s'appuie le PPO. Développée par l'Onisep en lien avec les régions, elle est déployée dans tous les collèges et lycées à compter de septembre 2025.

La plateforme s'adresse :

- aux élèves, en leur permettant d'explorer des secteurs professionnels et des formations, d'accéder à des activités guidées, de garder la trace de leurs expériences sur un portfolio et de concevoir progressivement leur projet d'orientation ;
- aux équipes éducatives dont les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les PsyEN, via une interface dédiée facilitant le pilotage pédagogique du parcours, le suivi des élèves et le travail en lien avec les parents d'élèves.

La plateforme Avenir(s) offre un support structurant pour la mise en œuvre des séquences pédagogiques d'éducation à l'orientation, dans les heures de vie de classe, lors des demi-journées dédiées et dans le travail personnel des élèves tout au long de l'année scolaire. Elle soutient une logique de progression, d'individualisation et de responsabilisation des élèves dans la construction de leur projet. Des programmations annuelles pédagogiques adaptées à chaque niveau et personnalisables selon les besoins sont mises à la disposition des équipes pédagogiques et éducatives.

Les académies organisent des actions de formation et d'accompagnement à destination des équipes pour favoriser l'appropriation de cet outil et garantir son inscription dans les pratiques pédagogiques.

À compter de la rentrée 2026, l'investissement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation enregistré sur la plateforme pourra être valorisé pour l'affectation en voie professionnelle en fin de 3e dans l'application Affelnet-Lycée. Chaque année, les circulaires académiques préciseront les modalités de cette valorisation.

IV. Accompagner la transition vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

L'accompagnement des lycéens

La continuité du parcours d'orientation du lycée à l'enseignement supérieur suppose un accompagnement renforcé des élèves dans la construction et la mise en œuvre de leur projet. Le Plan Avenir prévoit plusieurs mesures concrètes pour mieux préparer cette transition, sécuriser les choix et ouvrir de nouvelles perspectives, notamment pour les bacheliers professionnels.

Elèves et équipes pédagogiques ont vocation à s'appuyer sur des outils de partage de l'information et d'aide à la construction des projets d'orientation, qui poursuivent leur renforcement.

La plateforme Avenir(s) de l'Onisep intègre l'outil public, collaboratif et évolutif « Mon Projet Sup » construit collaborativement en prenant en compte l'apport de la recherche, qui permet d'accompagner, dès la 2de, de manière personnalisée la construction du projet d'orientation des lycéens en vue de réduire l'autocensure et le stress lié à l'orientation post bac et aux choix sur Parcoursup. Il propose aux professeurs principaux et aux équipes éducatives une aide pour assurer leur mission d'accompagnement à l'orientation et ainsi favoriser le dialogue avec leurs élèves.

Une expérimentation est lancée dans les lycées volontaires à la rentrée scolaire 2025 : un professeur référent suit un même groupe d'élèves de la classe de 1re à la classe terminale, afin de garantir un accompagnement personnalisé durant tout le cycle terminal.

Le contrôle continu du baccalauréat permet aux élèves de disposer d'une évaluation plus robuste et de progresser en continu tout au long de l'année. À la rentrée, tous les établissements disposent une nouvelle fois de la comparaison entre les moyennes contenues dans les bulletins pour chacun des enseignements et les notes obtenues aux épreuves terminales. Afin d'éviter une pression excessive sur les résultats et d'encadrer le contrôle continu, chaque lycée précisera son projet d'évaluation à l'aune des résultats de ses élèves aux dernières sessions du baccalauréat. Grâce au projet d'évaluation, les élèves et leur famille sont informés des évaluations prises en compte dans le contrôle continu, avec une distinction précise entre les évaluations nécessaires aux professeurs pour mesurer la progression de leurs élèves et celles qui apprécient leur niveau de maîtrise. En décembre, un outil de visualisation de ces données permettra aux équipes d'affiner encore ce travail pour rester au plus proche des notes que les élèves obtiennent à l'examen.

La poursuite de l'amélioration continue de Parcoursup

La procédure et la plateforme Parcoursup poursuivent leurs évolutions dans une logique d'amélioration continue pour répondre aux attentes des usagers. Le moteur de recherche et les fiches de formation de Parcoursup ont été revus pour assister candidats et familles dans leurs choix. Ces améliorations ont permis d'apporter :

- une identification plus claire des informations : statut de l'établissement, nature de la formation (formation sélective, non sélective, en apprentissage), frais de scolarité ou encore dates des journées portes ouvertes ;
- une information enrichie pour mieux anticiper le déroulement de la phase d'admission : cette formation est-elle peu ou très demandée ? Quel était le profil des candidats classés par la formation l'an dernier ? La formation prend-elle en compte la participation aux Cordées de la réussite ?
- une nouvelle rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures », qui présente de manière plus détaillée et plus lisible les critères d'acceptation des candidatures. Des conseils de la part des formations portant sur les parcours recommandés au lycée et la manière de renseigner son dossier de candidature sont également mis en évidence. Par ailleurs, pour éclairer les établissements dans leurs pratiques d'orientation, des indicateurs leur sont communiqués sur les parcours de leurs élèves vers et dans le supérieur.

Les Cordées de la réussite

Dans le cadre de la politique d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, le dispositif Cordées de la réussite s'attache à accompagner les publics prioritaires : élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, collégiens et lycéens scolarisés en zone rurale et isolée, lycéens professionnels et technologiques. Les Cordées, qui constituent un partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur et des collèges et lycées, ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement de la 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Sur Parcoursup, les formations sous statut étudiant peuvent prendre en compte dans l'examen des candidatures la participation à une Cordée en 1re ou terminale. Ces lycéens ont un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur.

L'extension des dispositifs d'« année propédeutique » doit permettre une transition plus progressive vers l'enseignement supérieur aux bacheliers qui en expriment le besoin.

En complément des dispositifs de réussite mis en place par les établissements pour accompagner les étudiants ayant choisi une formation, les diplômes d'établissement (DE) labellisés *PaRéO – Passeport pour Réussir et s'Orienter* – s'adressent aux bacheliers qui hésitent entre plusieurs parcours. Ces formations leur offrent une année de réflexion, de maturation et de construction de leur projet d'études, voire de leur projet professionnel.

Le dispositif permet de découvrir différentes disciplines, cursus universitaires ou formations post-bac (telles que les sections de techniciens supérieurs – STS), ainsi que plusieurs environnements professionnels. Il vise aussi à renforcer certaines connaissances et compétences clés. Chaque parcours comprend *a minima* 200 heures d'enseignement et 4 semaines de stage, conformément à l'article D. 613-25-2 du Code de l'éducation.

Dans le cadre du plan Avenir, le dispositif PaRéO est progressivement renforcé afin de mieux répondre aux besoins des bacheliers en questionnement sur leur orientation. Toutes les informations relatives à l'obtention du label PaRéO sont prochainement disponibles sur le site du ministère.

La valorisation de l'année de césure répond à la même logique de faciliter les transitions et de favoriser les temps de réflexion et de maturation du projet.

Les jeunes qui le souhaitent peuvent réaliser une année de césure post-bac, avec la possibilité de valoriser leurs compétences acquises durant cette période, conformément aux articles D. 611-13 à D. 611-20 du Code de l'éducation.

Lors de la formulation des vœux sur Parcoursup, le candidat peut exprimer sa demande de césure en cochant la case « césure » dans son dossier. Ce souhait n'est transmis à l'établissement d'enseignement supérieur qu'une fois que la proposition d'admission a été reçue et acceptée par le candidat. Lors de leur inscription, les candidats peuvent confirmer leur demande de césure à l'établissement, qui peut l'accepter ou la refuser, notamment en fonction de la qualité et la cohérence du projet. À l'issue de la césure, l'établissement accompagne l'étudiant dans la valorisation des compétences acquises. Les compétences validées, pourront être inscrites dans le supplément au diplôme.

Dans le cadre du plan Avenir, il est proposé de renforcer la communication sur ce dispositif sur Parcoursup et sur les outils Onisep notamment, en renvoyant sur la page césure du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Un groupe de travail est déployé par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour approfondir ce sujet, en articulation avec les réflexions en cours dans le cadre des Commissions thématiques du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle (CSLMD).

L'accompagnement des bacheliers professionnels complète le plan par des mesures adaptées aux défis qu'ils rencontrent.

Dans la continuité du parcours personnalisé de fin de terminale, les bacheliers professionnels font l'objet d'un accompagnement renforcé, avec :

- la généralisation des parcours de consolidation en brevet de technicien supérieur (BTS) : spécifiques à l'établissement et fondés sur des tests de positionnement, pour renforcer les connaissances disciplinaires et méthodologiques ;

- la systématisation des conseils de mi-semestre pour prévenir les ruptures d'études en détectant les élèves en difficulté et en proposant dispositifs de remédiation ou réorientation ;
- l'expérimentation de nouveaux parcours de BTS en trois ans avec une première année propédeutique confirmant leur choix d'orientation ;
- le déploiement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en trois ans : création d'une CPGE destinée à l'accueil des bacheliers professionnels par académie. À ce jour, quatre CPGE du secteur des technologies et sciences industrielles sont proposées aux bacheliers professionnels dans les académies de Dijon, Grenoble, Lille et Paris tandis que trois CPGE de la filière économique et commerciale existent dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon et Paris.

Ces mesures complètent les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de Parcoursup favorisant l'accès des bacheliers professionnels aux STS, filières dans lesquelles ils sont le plus à même de réussir :

- depuis 2018, une politique volontariste de taux minimaux, fixés par les recteurs, de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS ;
- depuis 2024, une obligation pour les commissions d'examen des vœux de STS de classer les élèves de terminale professionnelle ayant bénéficié d'un avis positif du chef d'établissement sur proposition de son équipe pédagogique.

La mise en œuvre de dispositifs d'accueil spécifique pour les jeunes résidant en zone peu dense : Campus Connectés et 1re année d'accès aux études de santé dans chaque département

Pour répondre aux enjeux d'accès à l'enseignement supérieur et de lutte contre la désertification, 84 campus connectés ajoutent à l'offre de formation à distance existante la possibilité pour des étudiants de disposer d'un tiers lieu proche de leur domicile et d'un accompagnement complémentaire.

Ce dispositif cible toute personne éloignée géographiquement d'un campus universitaire ainsi que des étudiants à besoins particuliers (sportifs de haut niveau, des personnes en situation de handicap, parents de jeunes enfants, etc.) qui n'auraient pas la possibilité d'accéder à une formation.

L'évaluation des Campus connectés a démontré la pertinence du dispositif avec des taux de réussite très élevés. 23 % des étudiants qui en ont bénéficié déclarent qu'ils n'auraient pas suivi d'études sans le dispositif. C'est pourquoi le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de le pérenniser et de l'inscrire dans la durée, en y consacrant 2 M€ en 2026.

Dans une logique similaire, le déploiement de l'option santé proposée en classe de 1re et terminale pour sensibiliser et inciter les jeunes au plus près des territoires à poursuivre des études médicales et paramédicales et la proximité de l'offre de formation en santé seront renforcés. C'est tout l'enjeu de l'ouverture d'une 1re année d'accès aux études de santé dans chaque département au sein d'une université, d'un autre lieu de formation ou depuis des campus connectés en appui des élus locaux.

V. Renforcer l'alliance avec les régions pour mieux valoriser les métiers

Les régions jouent un rôle essentiel dans l'information des élèves, des apprentis et des étudiants sur les métiers et les formations. Une charte nationale renforce la complémentarité entre l'État et les régions en précisant leurs rôles respectifs. L'éducation nationale assure l'éducation à l'orientation ; les régions informent les élèves sur les filières, les débouchés, les métiers et facilitent les liens avec les professionnels et les entreprises de leurs territoires.

L'orientation doit préparer les élèves à faire des choix éclairés dans un monde en mutation, en lien avec les enjeux de développement économique, d'emploi et de transition écologique. Le plan Avenir renforce la prise en compte des besoins en compétences dans les territoires et valorise les secteurs porteurs d'insertion, les métiers en tension et les métiers d'avenir auprès de tous les élèves, dès le collège. Les enjeux de transition écologique, de réindustrialisation comme ceux des souverainetés industrielle, numérique et alimentaire sont tout particulièrement abordés.

La plateforme Avenir(s), adaptée localement avec chaque région, valorise les ressources et l'offre de services d'information sur les métiers et les formations portée par les régions, en facilitant son accessibilité pour les élèves et les équipes pédagogiques. À chaque rentrée, les services des régions sont invités aux réunions départementales afin de présenter cette offre aux chefs d'établissement, en particulier sur les volets liés à la découverte des métiers et du monde professionnel.

L'offre des acteurs associatifs s'inscrit en complément et soutien des actions de l'État et des régions dans le respect des objectifs éducatifs poursuivis pour les élèves, les apprentis et les étudiants.

L'adaptation de l'offre de formation se poursuit, en lien étroit avec les régions, afin que toutes les formations conduisent à l'insertion, notamment vers les métiers d'avenir, conformément à la feuille de route du haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels.

VI. Organiser un pilotage coordonné et territorial du plan Avenir

Le plan Avenir constitue la stratégie nationale pour atteindre des objectifs éducatifs majeurs :

- réduire les inégalités de parcours liées à l'origine sociale, au genre ou au territoire ;
- accompagner davantage de jeunes vers des formations qualifiantes et insérantes ;
- atteindre les cibles fixées par le plan Filles et mathématiques, notamment celle de + 30 000 filles en 2030 choisissant la spécialité mathématiques et la conservant en terminale ;
- développer les formations industrielles, mieux les répartir sur le territoire et ajuster les capacités des formations tertiaires en fonction des perspectives d'emploi.

Le succès du plan Avenir repose sur une gouvernance claire, partagée et articulée à tous les niveaux, du national à l'établissement. Elle garantit la cohérence des actions et mobilise les partenaires selon leurs compétences.

Les recteurs de région académique, en lien étroit avec les recteurs d'académie déclinent cette stratégie en concertation avec les présidents de région dans le cadre des instances de pilotage État-région pour l'information et l'orientation des élèves. Une feuille de route partagée État-région est formalisée dans le prolongement de la charte nationale avant la fin de l'année 2025. Elle définit les priorités communes, les engagements respectifs et les modalités de mise en œuvre.

Les délégations régionales académiques à l'information et à l'orientation (Draio) et les délégations régionales académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic) assurent conjointement l'animation de cette stratégie, en s'appuyant sur les écoles académiques de la formation continue (EAFC), les corps d'inspection et les centres d'information et d'orientation (CIO) pour accompagner les établissements, former les équipes et renforcer les coopérations locales.

Au niveau départemental, le pilotage de l'orientation est renforcé. Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen), avec l'appui des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO), pilotent la mise en œuvre du plan Avenir. Ils veillent à l'élaboration d'un PPO dans chaque établissement et en assurent le suivi. Ils sont également responsables du déploiement de la plateforme Avenir(s) dans l'ensemble des collèges et lycées de leur département.

Le bassin d'éducation et de formation constitue le niveau opérationnel privilégié pour la mutualisation des actions d'accompagnement à l'orientation, la formation des personnels et la construction de parcours diversifiés pour les élèves. Les directeurs de CIO y jouent un rôle clé de coordination, d'analyse et de soutien aux établissements. Les comités locaux école-entreprise sont également pleinement mobilisés pour favoriser les partenariats avec le tissu économique. Dans chaque bassin, les Dasen organisent chaque année, à l'issue des conseils de classe du 2e trimestre, une commission passerelles destinée à proposer aux lycéens qui en expriment le souhait et présentent les aptitudes nécessaires, un changement de voie d'orientation, de série ou de spécialité de formation à la rentrée suivante.

À tous les niveaux de pilotage, du recteur au chef d'établissement, l'action s'appuie sur des indicateurs permettant un diagnostic, un suivi et une évaluation des démarches engagées.

Pour la ministre d'État, ministre l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Caroline Pascal

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

Olivier Ginez

Document n°3

Communiqué de presse de l'association Régions de France (06/06/2025) : « une nouvelle étape pour l'orientation »

L'engagement des Régions pour une véritable information des collégiens et lycéens sur les métiers et les formations pleinement intégrées à l'orientation de chaque jeune : la Ministre de l'Éducation Nationale et le Président de la Commission Education, Orientation, Formation, Emploi de Régions de France engagent un nouveau partenariat.

A partir d'un constat partagé :

Les Régions partagent largement les constats dressés le 5 juin 2025 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de l'annonce de son « plan Avenir » pour l'orientation :

- l'orientation dans le parcours scolaire est vécue comme très insatisfaisante par une large majorité des jeunes et des familles ;
- l'orientation ne parvient actuellement pas à lever ni même à réduire les déterminismes sociaux ou de genre ;
- l'orientation ne permet pas aujourd'hui à chaque jeune et à chaque famille d'appréhender la réalité et l'évolution des activités professionnelles et des métiers.

Sur la base de responsabilités élargies...

- La loi du 5 mars 2014 a instauré le Service public régional de l'orientation dont l'animation et la coordination incombent aux Régions ;
- La loi du 5 septembre 2018 reconnaît la légitimité et la responsabilité des Régions dans le processus d'orientation par l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations et l'élaboration d'une documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions ;
- L'article L214-13-1 du Code de l'Éducation donne aux Régions un rôle majeur pour faire évoluer chaque année la carte de l'offre de formation professionnelle sur leur territoire après accord de l'autorité académique.

... les Régions se sont saisies des espaces d'intervention qui leur sont reconnus pour ouvrir le monde de l'éducation sur la réalité et l'évolution des métiers avec :

- La création des cités des métiers ;
- La mise en place d'un réseau de professionnels de l'orientation animant les territoires régionaux ;
- L'organisation d'événements partout sur le territoire permettant la mise en contact des jeunes et des familles avec les professionnels ;
- La création d'outils pédagogiques et de supports innovants de découverte des métiers plus interactifs, plus immersifs comme les casques de réalité virtuelle ;
- L'organisation de salons, forums et autres événements pour les collégiens et lycéens pour leur faire découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain.

Pour aller plus loin encore dans l'articulation de leurs responsabilités avec l'Etat et les acteurs économiques, les Régions demandent :

- L'association de manière systématique des agences et services régionaux à la construction du projet d'établissement sur le volet orientation ;
- L'ouverture des collèges et lycées aux agences et services régionaux de l'orientation pour faire découvrir et sensibiliser les équipes éducatives au monde des métiers ;
- La mise en place d'un dispositif spécifique dans chaque région académique sur le sujet particulier du décrochage dans le champ des études supérieures auquel seraient notamment associés les Présidents des universités ;
- La création d'une instance nationale associant l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux pour définir des priorités partagées et d'en suivre la déclinaison aux différentes échelles de territoires : au niveau régional au sein des CREFOP ou commissions équivalentes, au niveau départemental dans des instances dédiées et au sein des Comités locaux école-entreprise (CLEE), auxquels les Régions doivent être systématiquement associées au titre de leur compétence en matière de développement économique et de leur connaissance des entreprises ;
- L'intégration des 95 ETP de l'ONISEP actuellement déployés dans les académies au sein de leur service d'orientation afin de contribuer au déploiement de leur action ;
- La compensation des sommes engagées pour leur mission : l'enveloppe de 8 M€ transférée aux 18 Régions est très insuffisante au regard de leur engagement dans cette compétence, qui s'élevait à plus de 170 M€ en 2024 ;
- La clarification de l'article L6111-3 du Code du Travail selon lequel la Région organise « des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ».

L'Etat et les Régions formaliseront leurs engagements à travers une charte articulant la responsabilité de chacun, dans la perspective de la revendication des Régions d'une pleine responsabilité en matière d'orientation.

Les Régions, très préoccupées par les déterminismes sociaux, géographiques et de genre, voient au travers de cette charte la possibilité d'un accompagnement renforcé des jeunes, de leurs familles et des équipes éducatives dans le développement de la connaissance du monde économique et professionnel. Il s'agit d'offrir à tous les collégiens et lycéens la possibilité de construire une orientation choisie qui leur permettra de s'engager dans une formation avec des perspectives d'épanouissement professionnel.

Document n°4

Extrait du site officiel de la Banque des territoires (06/06/2025) : « Campus connectés : un dispositif conforté par le plan orientation d'Élisabeth Borne »

Créés pour réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, les Campus connectés poursuivent leur déploiement. Soutenus par France 2030 et opérés par la Banque des Territoires, ils offrent une alternative locale à l'université, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines. Un maillage utile que le plan orientation d'Élisabeth Borne du 5 juin vient conforter.

Lancé en 2019, le dispositif des Campus connectés repose sur un modèle hybride : des étudiants suivent à distance des formations universitaires tout en étant accueillis dans des tiers-lieux pédagogiques, accompagnés par des tuteurs. Financés à hauteur de 25 millions d'euros par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) dans le cadre de France 2030, ils sont opérés par la Banque des Territoires, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur. Un rapport publié fin mai 2025 par la Banque des Territoires met en lumière les apprentissages issus des bilans à mi-parcours des Campus connectés.

En 2024, 89 Campus connectés étaient actifs. Leurs implantations sont ciblées : 62% se trouvent dans des villes du programme Action cœur de ville, 40% en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 22% dans les périmètres Petites Villes de demain. Le taux de présence dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est également supérieur à la moyenne nationale (12% contre 8%).

Une fréquentation qui a doublé entre 2020 et 2024

En termes de fréquentation, le nombre moyen d'étudiants par site a plus que doublé en quatre ans : de 9,7 étudiants en 2020-2021 à 19,5 en 2023-2024. Malgré tout, 15% des campus peinent à croître, ce qui interroge sur leur visibilité et leur ancrage local.

Le coût moyen par étudiant, passé de 12.916 euros en 2020 à 4.859 euros en 2024, témoigne d'une plus grande efficacité. Les étudiants accueillis sont à 58% âgés de 18 à 24 ans, à 20% boursiers, et 11% sont en situation de handicap. La proximité géographique, les contraintes financières et les obligations familiales figurent parmi les principales motivations évoquées pour intégrer un campus connecté.

Impact territorial

Au-delà de l'accès aux études, le rapport souligne l'impact territorial : contribution à la revitalisation des centres-villes, insertion professionnelle via des partenariats locaux, maintien des jeunes dans les bassins d'origine. Les collectivités, porteuses de la majorité des projets (communes, intercommunalités, départements), en assurent l'animation, la logistique et la pérennité au-delà des financements France 2030.

Le 5 juin 2025, la ministre de l'Éducation, Élisabeth Borne, a annoncé un plan pour une meilleure orientation des jeunes, axé sur l'accompagnement, les solutions de proximité et la lutte contre l'autocensure. À cette occasion, elle a assuré que les Campus connectés seront pérennisés et renforcés, en lien avec les collectivités. La Banque des Territoires, elle, plaide pour faire des Campus connectés "un équipement public essentiel", au même titre qu'une médiathèque ou un centre social.

Document n°5

Communiqué de presse MENESR (07/05/2025) : « Plan Filles et Maths : pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers des sciences de l'ingénieur et du numérique »

Le système éducatif doit permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles à une insertion professionnelle réussie. L'apprentissage des mathématiques doit permettre à tous les élèves de disposer d'un socle de base qui leur servira dans leur quotidien et à développer leur esprit critique. Il doit permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre des études dans des filières scientifiques et à terme de contribuer au développement et à la compétitivité du pays.

Aujourd'hui, en France, alors que 42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent que 25 % des étudiants qui intègrent des formations supérieures conduisant aux métiers d'ingénieurs et du numérique. Cette proportion stagne depuis 20 ans.

Ce décrochage apparaît dès le CP. Si l'appétence des filles pour les mathématiques est équivalente à celle des garçons à la rentrée, un écart apparaît dès le 1er trimestre et se creuse tout au long de la scolarité.

Ces choix sont pénalisants pour les filles qui s'orientent vers des métiers moins rémunérateurs. En 2023, on note un écart de salaire de 14,2 % entre les femmes et les hommes à temps de travail identique. Ces choix sont aussi pénalisants pour l'économie française : il manque plus de 20 000 ingénieurs (*chiffres Syntec-Ingénierie, fédération professionnelle de l'ingénierie*) et 60 000 techniciens (*Chiffres Dares, 2023*) formés chaque année en France.

Face à ce constat, un travail a été mené conjointement par l'Inspection générale des finances (IGF) et par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) pour analyser plus précisément cette situation et formuler des propositions. Ce rapport intitulé "Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles" a été remis à la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Élisabeth Borne.

L'un des principaux constats de ce rapport est la persistance des stéréotypes de genre au sein de la société mais aussi dans les classes, qui contribue à détourner les filles des enseignements scientifiques conduisant aux métiers d'ingénieur et du numérique.

En réponse, Élisabeth Borne lance un plan d'actions pour mobiliser la communauté éducative et les parents afin d'inciter les jeunes filles à se former aux sciences de l'ingénieur et du numérique.

Ce plan d'actions repose sur trois piliers.

Pilier 1 : former et sensibiliser les personnels de l'éducation nationale

Mesure 1 : dès la rentrée 2025, tous les professeurs de l'éducation nationale bénéficieront d'une sensibilisation aux biais de genre

- Cette sensibilisation de 2h devra se dérouler avant le 15 septembre. Elle sera animée par le directeur d'école, le chef d'établissement ou le référent égalité filles-garçons, qui auront bénéficié eux-mêmes d'une formation dispensée par le ministère.

- Cette sensibilisation s'appuiera sur les indicateurs statistiques propres à chaque établissement. Elle permettra d'analyser les écarts filles/garçons dans le premier degré et les choix de spécialité et d'orientation après le bac.
- À cette occasion, une capsule vidéo réalisée par les co-pilotes du rapport sera diffusée pour partager les principaux enseignements du rapport et promouvoir les méthodes pédagogiques les plus favorables à la réussite des filles en mathématiques.

Mesure 2 : dès la rentrée 2025, un plan de formation pluriannuel permettra de former tous les professeurs des écoles et les professeurs de mathématiques du second degré à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques

- Cette formation d'au moins une journée concernera les 370 000 professeurs des écoles, les 24 000 professeurs de mathématiques de collège et les 12 000 professeurs de mathématiques de lycée général et technologique. Elle s'inspirera d'une expérimentation menée dans l'académie d'Amiens qui aura permis en trois ans d'inciter 100 filles de plus à choisir l'enseignement de spécialité de mathématiques.
- Cette formation commencera dès la rentrée 2025. Tous les professeurs des écoles seront formés au cours des quatre prochaines années. Les professeurs de mathématiques du second degré seront formés en trois ans.
- Cette formation visera à analyser les gestes professionnels, faire prendre conscience des risques de reproduction involontaire qui apparaissent par exemple dans la gestion des prises de parole en classe ou dans les appréciations portées sur les bulletins scolaires.

Mesure 3 : dès la rentrée 2025, une charte de lutte contre les stéréotypes sera affichée en salle des maîtres et en salle des professeurs

- Cette charte rappellera les points de vigilance pour mieux prévenir la reproduction des stéréotypes.

Pilier 2 : renforcer la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique

Les filles représentent 55 % des élèves de seconde générale et technologique. En classe de première, 48 % de filles choisissent l'enseignement de spécialité de mathématiques. En terminale, seules 42 % d'entre elles conservent cet enseignement et à peine 33 % font le choix de l'enseignement optionnel de mathématiques expertes.

Mesure 4 : la mise en place d'objectifs cibles dès le lycée

- À l'échelle du pays, le plan "Filles et Maths" a pour objectif que 30 000 filles de plus en 2030 choisissent l'enseignement de spécialité de mathématiques en classe de première et le conservent en terminale, soit 5 000 filles de plus par an à compter de la rentrée 2025.
- Cette cible sera intégrée dans les objectifs des chefs d'établissement.

Mesure 5 : la création de classes à horaires aménagés en 4^e et en 3^e en mathématiques et en sciences avec des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Une expérimentation sera lancée dès la rentrée 2025 dans cinq académies : Amiens, Bordeaux, Martinique, Nancy-Metz et Normandie, avec la création d'une dizaine de classes.
- L'objectif est de généraliser ces classes à la rentrée 2026 avec une classe par département.
- Les effectifs de ces classes devront être constitués d'au moins 50 % de filles. La pédagogie de projet permettra de développer l'appétence des élèves et notamment des filles pour les sciences.

Mesure 6 : la mise en place de cible de filles à l'entrée en CPGE scientifique avec un minimum de 30 % en 2030.

- En 2030, chaque classe préparatoire scientifique devra compter au moins 30 % de filles dans son effectif, et pas moins de 20 % de filles dès la rentrée 2026. La ministre d'État réunira très prochainement les représentants des proviseurs des lycées concernés pour trouver le meilleur chemin.
- Une concertation va être engagée dans les prochains jours par la ministre d'État, en lien avec Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour construire une vision plus large sur les formations technologiques, des sciences de l'ingénieur et du numérique avec tous les acteurs concernés comme France Universités, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des écoles d'ingénieurs. Cette concertation doit viser des objectifs de représentation équilibrée mais aussi de développement de ces formations pour répondre aux besoins de l'économie.

Mesure 7 : une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes professeurs en classe préparatoire scientifique

- L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et la direction générale des ressources humaines du ministère s'attacheront à mieux repérer les femmes susceptibles d'enseigner en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).
- Ce plan fixe un objectif d'au moins 30 % de femmes parmi les nouvelles nominations en classes préparatoires.
- Une vigilance particulière sera demandée aux proviseurs pour répartir le plus équitablement possible les professeurs en enseignement de spécialité de mathématiques et en enseignement optionnel de mathématiques expertes.

Pilier 3 : ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations

Mesure 8 : la mise en place de rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale

- Le programme d'éducation à l'orientation, présenté par Elisabeth Borne à la fin du mois de mai, comportera une mesure disposant que chaque année, de la 3^e à la terminale, un réseau d'associations, d'étudiants ou de branches professionnelles sera mobilisé par les chefs d'établissement, **en lien avec les régions**, pour que des femmes, rôles modèles, puissent présenter leur parcours à des jeunes filles.
- Ce dispositif sera expérimenté dans des académies volontaires à la rentrée 2025 pour une généralisation en 2026.

Document n°6

Communiqué de presse de la Région Île-de-France (12/06/2025) : « La Région Île-de-France se dote d'une IA générative vocale, textuelle et inclusive dédiée à l'orientation pour encore mieux vous accompagner ! »

Lors du salon VivaTech 2025, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, a annoncé le lancement d'un agent IA conversationnel vocal et textuel, inclusif et souverain, à destination de tous les Franciliens pour les accompagner dans leur parcours d'orientation. Il sera intégré aux nombreux services déjà mis en place sur la plateforme Oriane.info. Découvrez ce nouvel outil qui vous guidera dans vos démarches !

Depuis le 1er janvier 2015, les Régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie, par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions.

Dans ce cadre, la Présidente de la Région Île-de-France a annoncé, lors du salon Vivatech 2025, l'acquisition d'une « killer app » d'orientation responsive multi support. Un agent IA conversationnel vocal et textuel va être intégré à la plateforme Oriane.info pour vous guider dans votre parcours d'orientation, que vous soyez jeune (collégien, lycéen, étudiant ou apprenti) ou adulte (demandeur d'emploi ou en reconversion). Vous pourrez converser de manière fluide et naturelle soit par écrit, soit vocalement, sur votre mobile ou votre ordinateur, pour obtenir des informations sur votre orientation : les offres de formations disponibles, les salons et les Journées portes ouvertes des écoles près de chez vous, les métiers qui recrutent, etc.

S'adressant à tous les Franciliens de 12 à 60 ans et plus, cette solution intégrée à la plateforme Oriane.info vise à faciliter les démarches d'orientation. En centralisant les questions et en simplifiant l'accès par sa multimodalité (vocale et textuelle), elle tendra à répondre avec pertinence à toutes les questions d'orientation des différents publics. Une attention particulière sera portée dans le cadre de sa conception à la lutte contre les biais.

Vous êtes collégien ou lycéen, une réponse personnalisée à vos questions vous sera proposée : trouver une formation, un stage ou une alternance, rédiger un CV, trouver un mentor en Île-de-France, découvrir les métiers, connaître les événements qui peuvent vous intéresser (salons, forums, JPO, etc.), ou encore trouver des aides financières.

Vous n'êtes ni en études, ni en emploi, ni en formation, vous pourrez être orienté vers les experts qui peuvent vous accompagner près de chez vous : les Missions locales, les BIJ & PIJ, la Cité des métiers, etc.

Vous êtes étudiant de l'enseignement supérieur, vous pourrez consulter les correspondances formations-métiers selon vos aspirations et compétences.

Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié en reconversion, vous pourrez être accompagné sur la définition de votre projet professionnel, renseigné sur les différents dispositifs de reconversion (Projet de transition professionnelle, Démission-reconversion, VAE, Transitions collectives, etc.) et dirigé vers les experts pour répondre aux questions spécifiques de votre situation.

Document 6

Parce qu'il est quelquefois difficile de trouver sa voie professionnelle, la bonne formation ou une alternance, la solution IA intégrée prochainement au site Oriane.info propose d'accompagner tous les publics en demande de renseignements et de conseils en orientation. Grâce à son mode vocal, attentif à la spécificité de la prononciation de chacun, l'IA d'Oriane permettra d'accompagner les Franciliens dans leur démarche d'orientation ou de réorientation et d'être redirigés vers les experts en charge de l'insertion et de l'orientation.

Document n°7

Assemblée nationale, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (08/07/2025) : « Synthèse de la mission flash sur l'évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation »

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a confié à M. Arnaud Bonnet, député de Seine-et-Marne (Écologiste et Social), et à M. Laurent Croizier, député du Doubs (Les Démocrates), une mission flash sur l'évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation chargée d'examiner les différents dispositifs mis à disposition des élèves, des parents et des enseignants. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (dite « LCAP ») a renforcé la compétence de la région concernant l'information sur les métiers et les formations ; la mission a ainsi étudié la répartition des compétences entre l'État et les régions, souvent considérée comme une source de confusion, et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep). Les travaux des rapporteurs ont également porté sur un certain nombre de thèmes, dont les rôles des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale (psyEn), la place de la découverte des métiers au sein des programmes scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux et de genre.

A l'issue de vingt-quatre auditions et tables rondes, les rapporteurs estiment que l'accompagnement des élèves à l'orientation est un chantier perpétuel, loin d'être finalisé. Faute de véritable stratégie nationale pour l'orientation et en raison de la succession de nombreuses réformes, l'orientation demeure un chemin escarpé pour les élèves, les personnels éducatifs et les parents. Surabondance d'informations, manque de coordination entre acteurs, persistance des déterminismes sociaux : forts de ces constats, les rapporteurs formulent 45 recommandations afin de proposer aux élèves un parcours cohérent, lisible et personnalisé, en mobilisant des ressources humaines et des moyens budgétaires appropriés.

Le droit à un parcours et un accompagnement personnalisé à l'orientation afin de lutter contre les tous les déterminismes

Inscrire l'orientation scolaire et la découverte des métiers dans un continuum

L'orientation scolaire se caractérise encore trop souvent comme une succession d'actions ponctuelles, alors qu'elle doit être définie comme un processus de long terme, s'inscrivant tout au long de la scolarité de l'élève. Celui-ci bénéficie d'un parcours individuel d'orientation dénommé « parcours Avenir », dont la découverte des métiers constitue l'un des piliers. Les rapporteurs proposent d'anticiper la démarche de découverte des métiers dès l'école primaire afin de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre, encore trop déterminants dans l'orientation des élèves, et de sanctuariser plusieurs demi-journées consacrées à ces activités.

Par ailleurs, alors que les parents sont les premiers prescripteurs de l'orientation de leurs enfants, le « parcours Avenir » doit faire l'objet de davantage de dialogue entre les familles et les équipes éducatives, dès la classe de cinquième.

Proposer une information lisible et transparente pour garantir un parcours d'orientation serein

Les élèves bénéficient d'une information abondante, au risque d'être submergés ou mal aiguillés. Les noms des formations et des diplômes sont trop souvent source de confusion, par

exemple s'agissant des familles de métier des classes de seconde professionnelle. Les rapporteurs recommandent ainsi d'en clarifier les contours et les dénominations.

En outre, la plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur Parcoursup est appréhendée par la plupart des élèves et des familles comme complexe, opaque et anxiogène. Si ses algorithmes sont déjà rendus publics, les rapporteurs souhaitent inscrire cette obligation de transparence dans la loi et imposer une véritable transparence des critères de sélection appliqués par les commissions des vœux des différentes formations.

Offrir un accompagnement personnalisé et renforcer l'égalité des chances

Les rapporteurs préconisent de nommer, dans chaque établissement scolaire du second degré public, un référent pour l'orientation et la découverte des métiers, qui sera chargé d'organiser le suivi personnalisé des élèves dès la classe de cinquième jusqu'à la classe de terminale. Parce qu'ils sont au contact direct des élèves au quotidien, les rapporteurs considèrent que les enseignants sont les mieux placés pour occuper cette fonction.

Afin de garantir aux élèves des parcours éducatifs flexibles et évolutifs en favorisant une orientation progressive, les rapporteurs se positionnent en faveur d'un véritable droit à la réorientation et à l'effectivités de passerelles entre les différentes voies des lycées.

Enfin, les rapporteurs proposent plusieurs mesures pour lutter contre l'autocensure et la ségrégation scolaire et garantir l'égalité des chances, avec une attention particulière pour les élèves en situation de handicap et les élèves ultramarins. L'inspiration par les pairs, le développement de l'« aller-vers », le rapprochement des filières professionnelles et générales et technologiques sont autant de propositions concrètes pour atténuer les effets des déterminismes sociaux.

Une nécessaire adaptation des ressources humaines et des moyens budgétaires, associée à une meilleure coordination entre acteurs

Mieux mobiliser les ressources humaines et consacrer des moyens budgétaires appropriés

La réalisation de ces objectifs, notamment la mise en place d'un référent pour l'orientation et la découverte des métiers, nécessite une meilleure mobilisation des ressources humaines et des moyens budgétaires appropriés. Les enseignants du second degré doivent obligatoirement bénéficier d'une formation (initiale et continue) adaptée en matière d'orientation et de découverte des métiers, leur permettant d'obtenir une certification attestant de leur qualification. Parallèlement, les volumes horaires actuellement prévus à titre indicatif pour l'accompagnement à l'orientation doivent être financés et inscrits dans les obligations de service des enseignants référents. En conséquence, ces derniers bénéficient d'une décharge horaire leur permettant de réaliser pleinement leurs missions en matière d'orientation.

En outre, dès lors qu'en matière d'orientation, elles ont pour objet principal d'assister les enseignants, et non d'accompagner directement les élèves (à l'exception des élèves à besoins particuliers), les missions des psychologues de l'éducation nationale (psyEn) exerçant dans le second degré public doivent être clarifiées et mieux formalisées à la fois dans les textes et dans des conventions entre les CIO et les établissements scolaires. Enfin, la cartographie des centres d'information et d'orientation (CIO), réduite d'un quart cette dernière décennie, doit être revue afin de garantir la présence de CIO à moins de 45 minutes en transport en commun des domiciles familiaux des élèves.

Améliorer la coordination des acteurs de l'orientation

En confiant aux régions de nouvelles compétences en matière d'information sur les métiers et les formations et de production et de diffusion de ressources, à destination des élèves, des familles et des équipes pédagogiques, la loi du 5 septembre 2018 dite « LCAP » a sans nul doute créé de la confusion sur le périmètre des missions de chacun des acteurs. Au point que semble se dessiner aujourd'hui un certain consensus pour une clarification des missions, bien que les objectifs de cette clarification divergent. En outre, les rapporteurs ont constaté que les missions des régions issues de la réforme de 2018 sont assez peu connues par les équipes des établissements, alors même que les psyEn et les enseignants doivent participer à l'appropriation par les élèves de l'information régionale. Enfin, il s'avère que les outils de coordination entre les acteurs de l'orientation prévus par les textes ne sont pas systématiquement mis en œuvre, en particulier au sein des établissements scolaires. Forts de ces constats, les rapporteurs, favorables à une clarification sans pour autant remettre en question l'actuelle répartition des compétences, émettent des propositions en vue d'améliorer l'articulation et la synergie des missions de chacun des acteurs de l'orientation, qu'il s'agisse des équipes des établissements, des services académiques, des conseils régionaux ou encore de l'opérateur historique Onisep. Ils préconisent notamment l'obligation d'un programme annuel d'orientation, lié au projet d'établissement, recensant et mettant en cohérence les actions régionales avec le projet pédagogique de l'établissement.

Principales recommandations de la mission

Inscrire l'orientation scolaire et la découverte des métiers dans un continuum et améliorer l'information à l'égard des familles

- Anticiper la découverte des métiers dès le cycle 2.
- Prévoir dans le programme scolaire des élèves quelques demi-journées consacrées à l'organisation de visites, de rencontres et d'ateliers.
- Instaurer dès la classe de cinquième des temps d'échange réguliers réunissant les enseignants, les parents et les élèves.
- Rendre plus lisibles et pédagogiques les intitulés des formations et des diplômes, et limiter le recours aux acronymes.
- Inscrire dans la loi l'obligation de publication des algorithmes de Parcoursup et imposer la publication des critères de sélection retenus par les commissions des vœux de chaque formation.
- Assouplir les conditions de réalisation du stage de troisième.
- Inciter à la réalisation de journées d'immersion aux côtés d'un professionnel.

Déployer dans chaque établissement scolaire du second degré un accompagnement personnalisé

- Nommer dans chaque collège et lycée public un enseignant référent « orientation-découverte des métiers ».
- Transformer le « droit à l'erreur » en un « droit à la réorientation » et rendre effectives les passerelles entre les trois voies du lycée.

Lutter contre l'autocensure, les déterminismes et la ségrégation scolaire • Encourager les pratiques d'inspiration par les pairs

- Organiser des rencontres dédiées à l'orientation en dehors du cadre scolaire.
- Inciter à la création de lycées polyvalents et expérimenter des classes mixtes.
- Garantir aux élèves en situation de handicap un accès prioritaire à l'internat et automatiser la transmission aux établissements des informations relatives aux besoins d'aménagement.
- Augmenter les aides financières à la mobilité pour les néo-bacheliers ultramarins.

Mieux mobiliser les ressources humaines et consacrer des moyens budgétaires appropriés

- Insérer, dans les maquettes de formation initiale et continue des enseignants, des modules obligatoires sur l'orientation.
- Instaurer une certification attestant d'une qualification en matière d'orientation scolaire.
- Financer les heures d'orientation et les inscrire dans les obligations de service des référents « orientation-découverte des métiers », bénéficiaires d'une décharge horaire en conséquence.
- Revoir la carte d'implantation des CIO.

Améliorer la coordination des acteurs

- Améliorer la communication à l'attention des établissements scolaires sur les compétences des régions.
- Mieux coordonner les actions de l'État et des régions, notamment sur le champ de la relation école-entreprise.
- Garantir que la plateforme Avenir(s) intègre les informations régionales.
- Mettre en place dans chaque collège et lycée un outil programmatique sur l'orientation et la découverte des métiers, associant l'ensemble des acteurs étatiques, régionaux, associatifs ou du milieu économique.